



COMMUNE D'ANSE

ARRÊTÉ DU MAIRE

PRONONCANT LA FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT CABARET VOULEZ-VOUS

Le Maire de la Commune d'Anse,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 111-8-3 et R 111-19-29 et R 123-46,
Vu le Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales n°110-A en date du 12 juin 2026, informant du jugement de conversion en liquidation judiciaire et de l'arrêt de l'exploitation de la Société STARTER, exploitant l'établissement « VOULEZ-VOUS GRAND LYON » sis à ANSE (69480),
CONSIDERANT la cessation d'activité de la salle de spectacle sus nommée, depuis le 1^{er} Juin 2026,

ARRETE

Article 1 :

L'établissement **E00900058 – CABARET « Voulez-Vous » – Type L – 3^{ème} catégorie - effectif : 617 - sis 1050 Avenue de Lossburg** est fermé au public à compter du 1^{er} Juin 2026.

Article 2 :

La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après une demande d'ouverture pour l'activité qui sera exploitée, une visite de la commission de sécurité et une autorisation délivrée par arrêté municipal.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services de la mairie d'Anse est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à :

- Monsieur Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche sur Saône,
- Monsieur le Directeur Départemental et Métropolitain des services d'incendie et de secours,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Anse.

Fait à Anse,
Le Maire,
Daniel POMERET.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte rendu exécutoire le :

- après envoi en S/Préfecture
- affichage en Mairie